

# **DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL**

**Association déclarée à la préfecture de VALENCIENNES  
Sous le numéro 6/10113**

**2 Rue Ancienne Passerelle  
Place Achille CARON**

**59590 RAISMES**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 Juin 2019**



**commissaire  
aux comptes**

---

**André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –**

Courriel : [gpsa@gps-expertise.com](mailto:gpsa@gps-expertise.com)

Site : [www.gps-expertise.com](http://www.gps-expertise.com)

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille  
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

---

**ANDRÉ *D* EMODE**

15 Mail Saint Martin  
59400 CAMBRAI

**Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes**

**DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL**

**Association déclarée à la sous-préfecture de VALENCIENNES  
sous le numéro 6/10113**

**2 Rue Ancienne Passerelle  
Place Achille CARON  
59590 RAISMES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2019**



**commissaire  
aux comptes**

**André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –**

**Courriel : [gpsa@gps-expertise.com](mailto:gpsa@gps-expertise.com)**

**Site : [www.gps-expertise.com](http://www.gps-expertise.com)**

**Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille  
Membre de la Compagnie Régionale de Douai**

Au Comité de Direction du District Escaut de Football

## **1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2019, d'une durée de douze mois, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association "DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL" établis en Euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **2 – JUSTIFICATIONS DE NOS APPRECIATIONS**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 « Engagements financiers et autres informations » de l'annexe des comptes annuels :

« La pérennité de l'association est directement liée au renouvellement des subventions par les financeurs. L'association fait actuellement l'objet d'un litige prud'homal qu'elle conteste intégralement. Un montant de 20 000 € a été provisionné à cet effet. La salariée a été déboutée par décision du CPH de Valenciennes du 25/04/2017. Elle a fait appel de ce jugement.»



**commissaire  
aux comptes**

**André DEMODE** – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72.88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : [gpsa@gps-expertise.com](mailto:gpsa@gps-expertise.com)

Site : [www.gps-expertise.com](http://www.gps-expertise.com)

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille  
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

### **3 – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **4 – VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES**

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne nous ont pas été communiquées.

### **5 – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.



**commissaire  
aux comptes**

**André DEMODE** – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : [gpsa@gps-expertise.com](mailto:gpsa@gps-expertise.com)

Site : [www.gps-expertise.com](http://www.gps-expertise.com)

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille  
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

## **6 – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

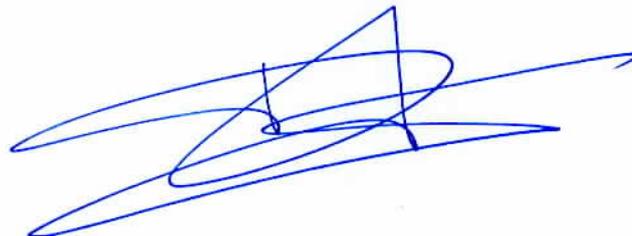
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à CAMBRAI, Le 18 Novembre 2019



André DEMODE  
Commissaire aux Comptes



**commissaire  
aux comptes**

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : [gpsa@gps-expertise.com](mailto:gpsa@gps-expertise.com)

Site : [www.gps-expertise.com](http://www.gps-expertise.com)

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille  
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

---

---

## **ANNEXE DU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL**

#### **Description détaillée des responsabilités du Commissaires aux Comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Le commissaire aux comptes identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Le commissaire aux comptes prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Le commissaire aux comptes apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



**commissaire  
aux comptes**

**André DEMODE** – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : [gpsa@gps-expertise.com](mailto:gpsa@gps-expertise.com)

Site : [www.gps-expertise.com](http://www.gps-expertise.com)

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille  
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

# BILAN

District Escaut de Football

Etats de synthèse au 30/06/2019

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>Actif Immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	2 478,60	2 369,43	109,17	41,73
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	245 224,80	225 812,71	19 412,09	38 740,13
Terrain	8 000,00		8 000,00	
Instal.agencem.aménagements	145 341,36	79 783,41	65 557,95	33 237,65
Matériel	1 528,44	1 064,09	464,35	133,70
Matériel de bureau	47 356,29	27 288,51	20 067,78	13 393,01
Mobilier	48 693,92	6 678,60	42 015,32	1 483,61
Matériel de Transport	28 346,60	7 559,09	20 787,51	26 456,83
Matériel sportif	2 408,00	60,20	2 347,80	
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>529 378,01</b>	<b>350 616,04</b>	<b>178 761,97</b>	<b>113 486,66</b>
<b>Actif Circulant</b>				
Stocks	26 600,91		26 600,91	19 771,16
<b>Créances</b>				
Clubs débiteurs	102 272,52		102 272,52	50 345,63
Produits à recevoir	5 500,00		5 500,00	34 424,87
FFF	20 274,20		20 274,20	286,60
Ligue	12 467,73	51 329,47	-38 861,74	6 404,80
Comité Départemental	88 796,37		88 796,37	30 808,22
Charges constatées d'avance	3 643,28		3 643,28	2 974,87
Rémunérations dues	712,70		712,70	32,50
<b>Disponibilité</b>				
Crédit Agricole	44 262,59		44 262,59	
Crédit du Nord	585 108,02		585 108,02	589 336,72
Livret Crédit du Nord	78 244,75		78 244,75	77 682,28
Caisse	1 947,44		1 947,44	3 984,24
Valeurs mobilières de placements	60 000,00		60 000,00	180 000,00
Chèques à encaisser	12 214,80		12 214,80	9 226,76
<b>Actif Circulant</b>	<b>1 042 045,31</b>	<b>51 329,47</b>	<b>990 715,84</b>	<b>1 005 278,65</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 571 423,32</b>	<b>401 945,51</b>	<b>1 169 477,81</b>	<b>1 118 765,31</b>

SIRET 380 487 863 0012

# BILAN

District Escout de Football

Etats de synthèse au 30/06/2019

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b>Capitaux Propres</b>		
Fonds associatif	225 229,83	225 229,83
Réserves	729 927,86	729 812,09
Subventions d'investissement	6 306,67	8 026,67
Résultat de l'exercice	-5 516,42	115,77
<b>Total des Capitaux Propres</b>	<b>955 947,94</b>	<b>963 184,36</b>
<b>Dettes à moyen terme</b>		
Emprunt		
<b>Dettes à long terme</b>		
Provisions pour risques	20 000,00	20 000,00
<b>Dettes à court terme</b>		
Membres	20 806,41	20 022,20
Fournisseurs	59 486,43	25 918,94
Charges à payer	69 684,98	38 524,13
Provisions pour congès payés	25 401,51	20 624,25
Clubs créditeurs	17 309,13	25 621,21
Charges sociales	841,41	4 870,22
<b>Total des dettes à court terme</b>	<b>193 529,87</b>	<b>135 580,95</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 169 477,81</b>	<b>1 118 765,31</b>

**André L...**  
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes  
27, rue de Lille - 59400 CAP...  
Téléphone : 03.27.72.85...  
Télécopie : 03.27.72.85...  
E-mail : armada@nordne...  
SIRET 380 487 853 00 0

# COMPTE DE RESULTAT

District Escout de Football

Etats de synthèse au 30/06/2019

	du 01/07/18 au 30/06/19	du 01/07/17 au 30/06/18
<b><u>PRODUITS</u></b>		
Cotisations clubs	26 390,00	25 926,00
Cotisations Affaires sociales	6 810,00	6 811,00
Droits d'engagements championnats	33 145,00	29 499,00
Droits d'engagements coupes	23 635,00	28 725,00
Recettes de coupes redistribuées aux clubs	6 853,00	8 518,00
Tournois et dérogations	19 320,00	4 413,00
Candidatures arbitres	9 240,00	3 910,00
Livres arbitres et ecussons	4 607,00	6 547,00
Facturation arbitrage aux clubs	113 711,76	86 504,04
Transferts de charges	14 801,85	3 660,82
Ventes de tablettes	810,00	6 660,00
<b>Cotisations, participations et formations</b>	<b>259 323,61</b>	<b>211 173,86</b>
Subventions directes Ligue	50 000,00	50 000,00
Subventions conventions d'objectifs LFA	75 552,00	65 176,00
Subventions comité départemental	42 114,13	25 620,14
Subventions FFF	12 447,80	13 594,35
Subventions ristourne sur licences	138 360,00	136 929,00
Subventions emplois	99 000,00	113 368,90
<b>Subventions d'Exploitation</b>	<b>417 473,93</b>	<b>404 688,39</b>
Partenariats	5 500,00	
<b>Partenariats</b>	<b>5 500,00</b>	
Absences assemblée générale	9 970,00	11 090,00
Amendes disciplinaires	134 168,00	69 882,00
Amendes règlementaires	10 744,62	12 050,00
Retards et retraits d'équipes	8 912,00	1 781,00
Forfaits séniors	13 835,00	10 145,00
Forfaits féminines	1 055,00	840,00
Forfaits futsal	345,00	1 420,00
Forfaits jeunes	19 200,00	11 295,00
Amendes sur feuille d'arbitrage Championnats	49 022,00	29 887,00
Amendes sur feuille d'arbitrage Coupes	1 081,00	1 607,00
Amendes sur qualifications, licences	3 600,00	2 120,00
<b>Amendes</b>	<b>251 932,62</b>	<b>152 117,00</b>
Produits financiers	4 106,23	8 500,19
<b>Produits Financiers</b>	<b>4 106,23</b>	<b>8 500,19</b>
Produits Exceptionnels	151,41	21 055,35
<b>Produits Exceptionnels</b>	<b>151,41</b>	<b>21 055,35</b>
<b><u>TOTAL DES PRODUITS</u></b>	<b>938 487,80</b>	<b>797 534,79</b>

Expert Comptable - Commissaire d'Entreprise  
 27 rue de Lille - 59400 CAMBRAI  
 Téléphone : 03.27.72.88.81  
 Télécopie : 03.27.72.88.81  
 E-mail : armada@nordnet.fr  
 SIRET 380 487 853 0012

# COMPTE DE RESULTAT

District Escout de Football

Etats de synthèse au 30/06/2019

	du 01/07/18 au 30/06/19	du 01/07/17 au 30/06/18
<b><u>CHARGES</u></b>		
Achats de fournitures et petits équipements	20 699,54	7 853,36
Achat tablettes FMI Clubs		6 682,20
Variation de Stocks	-6 829,75	-7 367,99
Imprimés Divers (feuilles de matchs, étiquettes)	300,00	1 029,60
Equipements sportifs et promotionnels	54 251,15	23 586,16
Récompenses et Fair-play	10 198,04	14 698,64
Abonnements et revues	1 760,50	2 632,25
Livres arbitres	7 050,00	7 656,00
Électricité, Gaz, Eau	7 929,13	6 596,52
<b>Achats</b>	<b>95 358,61</b>	<b>63 366,74</b>
Imprimantes (location et impression)	8 986,98	8 932,74
Maintenances, entretiens et réparations	14 673,90	11 378,91
Assurance locaux	877,15	838,25
Honoraires Divers ( Expert Comptable...)	9 460,60	4 663,62
Matériel roulant	1 191,02	2 921,68
<b>Services Extérieurs</b>	<b>35 189,65</b>	<b>28 735,20</b>
Assemblées Générale et de secteurs	23 026,69	12 150,08
Comité Directeur	39 681,99	27 057,69
Gestion et Désignations des Arbitres	24 593,04	8 498,45
Formations et contrôles des Arbitres	2 701,98	13 366,33
Formation des bénévoles		256,86
Détections, formations, animations	68 487,35	64 971,76
Plan Educatif Fédéral		289,94
<b>Déplacements et Missions</b>	<b>158 491,05</b>	<b>126 591,11</b>
Frais Postaux, Téléphone et internet	11 998,71	9 143,21
Gestion des compétitions	45 211,32	78 674,64
Règlements et contentieux	25 815,54	28 519,88
<b>Frais Divers de Gestion</b>	<b>83 025,57</b>	<b>116 337,73</b>
Taxes Foncière	4 853,00	4 893,50
<b>Impôts et Taxes</b>	<b>4 853,00</b>	<b>4 893,50</b>
Rémunérations du Personnel	194 094,03	177 743,56
Charges sociales	82 928,85	82 547,35
<b>Frais de Personnel</b>	<b>277 022,88</b>	<b>260 290,91</b>
Subventions versées aux clubs	4 820,00	5 956,93
Finances Solidaires	77 250,88	20 000,00

André D...  
 Commissaire - Commissaire  
 27, rue de Lille - 59400 CAMBRAI  
 Téléphone : 03.27.72.88.  
 Télécopie : 03.27.72.88.  
 E-mail : armada@nordnet.  
 ET 380 487 863 0012

# COMPTE DE RESULTAT

District Escout de Football

Etats de synthèse au 30/06/2019

	du 01/07/18 au 30/06/19	du 01/07/17 au 30/06/18
Aides aux clubs pour l'arbitrage		5 605,91
Recettes de coupes redistribuées	6 853,00	8 518,00
Cotisations diverses	-170,00	430,00
Défraiements arbitres	116 787,92	90 006,82
<b>Autres Charges de Gestion</b>	<b>205 541,80</b>	<b>130 517,66</b>
Dotations aux Amortissements	38 054,58	39 196,25
<b>Amortissements et Provisions</b>	<b>38 054,58</b>	<b>39 196,25</b>
Charges financières et frais Bancaires	69,20	246,59
<b>Charges Financières</b>	<b>69,20</b>	<b>246,59</b>
Provisions pour créances douteuses	40 000,00	11 329,47
Charges Exceptionnelles	6 397,88	15 913,86
<b>Charges Exceptionnelles</b>	<b>46 397,88</b>	<b>27 243,33</b>
<b><u>TOTAL CHARGES</u></b>	<b><u>944 004,22</u></b>	<b><u>797 419,02</u></b>
<b><u>EXCEDENT OU PERTE</u></b>	<b><u>-5 516,42</u></b>	<b><u>115,77</u></b>

**André DEMODE**

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

27, rue de Lille - 59400 CAMBRAI

Téléphone : 03.27.72.88.53

Télécopie : 03.27.72.88.89

E-mail : armada@nordnet.fr

SIRET 380 487 653 0012

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS  
CLOS AU 30/06/2019**

**André L...**  
Expert Comptable - Commissaire  
27, rue de Lille - 59400 CAPRI  
Téléphone : 03.27.72.88.11  
Télécopie : 03.27.72.88.11  
E-mail : armada@nordnet.fr  
SIRET 380 487 653 0012

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30/06/2019

Total du bilan avant répartition : **1 169 477.81 euros**

Résultat : **- 5 516.42 euros**

Ces notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les membres du bureau de l'association au **30/06/2019**.

### 1- Statut :

- Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901
- Association déclarée à la Sous-préfecture de Valenciennes sous le numéro 19970010

### 2- Objet de l'association :

Le District a pour but, dans le cadre des statuts et règlements de la Fédération Française de Football et de la Ligue du Nord-Pas de Calais de Football.

- d'organiser, de promouvoir, de développer, de contrôler la pratique et l'enseignement du football sous toutes ses formes, sur le territoire défini à l'article 6 ci-dessous.
- de créer un lien administratif et moral entre lui-même et ses clubs.
- d'entretenir tous les rapports avec la Fédération Française de Football, la Ligue du Nord Pas-de-Calais de Football, les autres Districts, les Comités Départementaux, les Groupements qui seront affiliés ou reconnus par la Fédération Française de Football et avec les Pouvoirs Publics.
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Football.

### 3- Règles et Méthodes Comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : Ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.  
L'immeuble apporté à l'origine est amorti sur 10 ans. Il a été décidé de ne pas modifier le plan d'amortissement.
- Stocks : Néant.

Les présents comptes annuels sont présentés en euros.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes  
27, rue de Lille - 59400 CAMBRAI  
Téléphone : 03.27.72.88.88  
Télécopie : 03.27.72.88.89  
E-mail : armada@nordnet.fr  
SIRET 380 487 863 0012

**4- Engagements financiers et autres informations****Engagements donnés**

Effets escomptés non échus	Néant
Avals et cautions	Néant
Crédit-bail mobilier	Néant
Crédit-bail Immobilier	Néant
Autres engagements	Néant

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Montant garanti	Néant
-----------------	-------

**Autres informations significatives**

La pérennité de l'association est directement liée au renouvellement des subventions par les financeurs.

L'association fait actuellement l'objet d'un litige prud'homal qu'elle conteste intégralement. Un montant de 20 000 € a été provisionné à cet effet.

La salariée a été déboutée par décision du CPH de Valenciennes du 25/04/2017. Elle a fait appel de ce jugement.

**5- Notes sur le Bilan Actif**

Frais d'établissement Néant

**Actif Immobilisé :**

<i>Valeurs Brutes</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Logiciels	<b>2 065.10</b>	<b>413.50</b>		<b>2 478.60</b>
Constructions	<b>253 224.80</b>			<b>245 224.80</b>
Terrain	<b>0</b>	<b>8 000</b>		<b>8 000</b>
Installations, Agencement, aménagement	<b>104 539.10</b>	<b>40 802.26</b>		<b>145 341.36</b>
Matériel	<b>1 049.45</b>	<b>478.99</b>		<b>1 528.44</b>
Matériel Bureau & Informatique	<b>41 197,08</b>	<b>6 159.21</b>		<b>47 356.29</b>
Mobilier	<b>8 602,19</b>	<b>40 091.73</b>		<b>48 693.92</b>
Mat. de transport	<b>28 346,60</b>			<b>28 346,60</b>
Matériel Sportif		<b>2 408.00</b>		<b>2 408.00</b>
<b>Total</b>	<b>439 024,32</b>	<b>98 353.69</b>		<b>529 378.01</b>

André DE  
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes  
27, rue de Lille - 59400 CAMBRESI  
Téléphone : 03.27.72.88.89  
Télécopie : 03.27.72.88.89  
E-mail : armada@nordnet.fr  
SIRET 380 487 653 0012

<b>Amortissements &amp; provisions</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Logiciels	2 023,37	346.06		2 369.43
Constructions	214 484,67	11 328.04		225 812.71
Terrain				
Installations, Agencement, aménagement	71 301,45	8 481.96		79 783.41
Matériel	915,75	148.34		1 064.09
Matériel Bureau & Informatique	27 804,07		515.56	27 288.51
Mobilier	7 118,58		439.98	6 678.60
Mat. de Transport	1 889,77	5 669.32		7 559.09
Matériel Sportif		60.20		60.20
<b>Total</b>	<b>325 537,66</b>	<b>26 033.92</b>	<b>955.54</b>	<b>350 616.04</b>

**Etat des créances :**

	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif Immobilisé	529 378.01	439 024,32	432 575,24
Actif circulant et CCA	1 042 045.31	1 016 608,12	1 029 490,06

**Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan**

Immobilisations financières	0
Clients et comptes rattachés	102 272.52
Produits à recevoir	127 038.30
Disponibilités	709 562.80 (dont 45 401.51 euros de placements nets de provision)

**Charges constatées d'avance : 3 643.28**

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'association.

**6- Notes sur le bilan passif****Fonds associatif : 225 229.83 euros**

<b>Provisions</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la Clôture</b>
Provisions règlementées	0,00			0,00
Provisions pour risques & charges	40 624,25	4 777.26		45 401.51
Provisions pour dépréciation	0,00			0,00
<b>Total</b>	<b>40 624,25</b>	<b>4 777.26</b>		<b>45 401.51</b>

André D...  
Expert Comptable - Commissaire  
27, rue de Lille - 59400 C...  
Téléphone : 03.270.00...  
Télécopie : 03.27.72.85...  
E-mail : armada@...  
STRET 380 487 653

<i>Etat des Créances</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>A un an au plus</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>+ de 5 ans</i>
Clubs débiteurs	102 272,52	102 272,52		
Produits à recevoir	5 500,00	5 500,00		
FFF	20 274,20	20 274,20		
Ligue	12 467,73	12 467,73		
Comité départemental	88 796,37	88 796,37		
<b>Total</b>	<b>229 310,82</b>	<b>229 310,82</b>		

<i>Etat des dettes</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>A un an au plus</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>+ de 5 ans</i>
Ets de crédit				
Dettes financières Diverses				
Fournisseurs	80 292,84	80 292,84		
Dettes fiscales et sociales	841,41	841,41		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Charges à payer	69 684,98	69 684,98		
Comptes clubs créditeurs	17 309,13	17 309,13		
<b>Total</b>	<b>168 128,36</b>	<b>168 128,36</b>		

**Dettes représentées par des effets de commerce**

Dettes financières	0,00
Fournisseurs	59 486,43
Autres dettes	0,00

**Charges à recevoir incluses dans les postes du bilan**

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt et dettes financières diverses	
Fournisseurs	0,00
Dettes fiscales et sociales	0,00
Autres dettes	

**Comptes clubs créditeurs : 17 309,13**

**7 – Subventions**

Les subventions perçues sur l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019 ont été employées à des actions effectuées sur la même période.

**André BÉGIN**  
 Expert Comptable - Commissaire aux Comptes  
 27, rue de Lille - 59400 CAMBRAI  
 Téléphone : 03.27.72.88.69  
 Télécopie : 03.27.72.88.69  
 E-mail : armada@nordnet.fr  
 SIRET 380 487 863 0012

Par ailleurs, les membres du bureau signalent que ces subventions ont été employées conformément à leur objet tels que transcrit dans les comptes rendus d'utilisation.

Dans le cadre de ce partenariat, un bilan annuel est remis à nos financeurs à la fin de chaque année, en détaillant chacune des actions mise en œuvre.

Au 30/06/2019, le montant des subventions restant à recevoir est de 0,00 euros.

#### **8 – Contributions volontaires**

Notre association a retenu l'option de non comptabilisation en charges et en produits au compte de résultat.

#### **9 – Conventions**

Notre association a remboursé aux membres du Comité de Direction, des frais de déplacements sur présentation de justificatifs pour un montant de 35 381.41 euros.

Au titre de l'activité déployée pour le compte du District Escout, aucun des membres du Comité de Direction ne perçoit de rémunération. Leur fonction est exercée à titre bénévole.

**André DAMASSE**  
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes  
27, rue de Lille - 59400 CAMBRAI  
Téléphone : 03.27.72.88.11  
Télécopie : 03.27.72.88.20  
E-mail : armada@nordnet.fr  
SIRET 380 487 553 0012